

PREFECTURE DE LA VIENNE
INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n°2023-DCPPAT/BE-242 en date du 19 décembre 2023, une enquête publique est ouverte pendant **33 jours consécutifs du 12 février 2024 (09h00) au 15 mars 2024 (17h00)**, dans la commune de MAZEROLLES sur la demande d'autorisation environnementale présentée par Monsieur le Président de la société FERME EOLIENNE DE MAZEROLLES, pour l'installation et l'exploitation d'un parc éolien « Ferme Eolienne de Mazerolles » composé de 4 éoliennes et de 1 poste de livraison sur la commune de MAZEROLLES, activité relevant de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier de l'installation comportant notamment une étude d'impact ainsi que l'avis émis par la Mission Régionale de l'Autorité environnementale sur cette étude d'impact, sera déposé en mairie de MAZEROLLES afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30

Monsieur Dominique PAPET, retraité de la police nationale, nommé commissaire-enquêteur par décision du Tribunal Administratif en date du 04 décembre 2023, recevra en personne en mairie de MAZEROLLES les observations du public :

- Lundi 12 février 2024 de 9H00 à 12H00;
- Mardi 20 février 2024 de 9H00 à 12H00
- Mercredi 28 février 2024 de 9H00 à 12H00
- Jeudi 07 mars 2024 de 14H00 à 17H00
- Vendredi 15 mars 2024 de 14H00 à 17H00

Les observations, propositions et contre-propositions du public, pourront également pendant toute la durée de l'enquête :

- être adressées par correspondance au commissaire enquêteur en mairie de MAZEROLLES – 48 route de Bouresse – 86 320 MAZEROLLES, siège de l'enquête;

ou

- être déposées sur le registre électronique d'enquête à l'adresse suivante : **eolien-mazerolles@mail.registre-numerique.fr**

ou

- être déposées en se connectant sur le lien suivant: **<https://www.registre-numerique.fr/eolien-mazerolles>**

Le dossier et les informations relatives à l'enquête publique seront également consultables sur le site Internet de la préfecture (<http://www.vienne.gouv.fr> - rubriques « Actions de l'Etat – Environnement, risques naturels et technologiques – Installations classées - Eoliennes ») ainsi qu'à la préfecture de la Vienne (Bureau de l'Environnement 7 place Aristide Briand 86000 POITIERS de 8 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h) sur un poste informatique.

A l'issue du délai prévu à l'article 7 de l'arrêté susvisé, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture de la Vienne – Bureau de l'Environnement et en Mairie de MAZEROLLES pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront publiés et mis à la disposition du public pendant un an sur le site Internet de la préfecture (<http://www.vienne.gouv.fr> - rubriques « politiques publiques – environnement, risques naturels et technologiques – installations classées - éoliennes »).

La décision d'autorisation assortie du respect des prescriptions, ou la décision de refus, sera prise par arrêté du Préfet de la Vienne.

Des informations pourront être demandées auprès de la Société FERME EOLIENNE DE MAZEROLLES – 1 rue des Arquebusiers - 67 000 STRASBOURG
M. Guillaume CABEL - guillaume.cabel@volkswind.com - 05 87 31 86 63